

Présentation synthétique du BUDGET PRIMITIF 2018



Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, désormais, **une présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif **afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux**. La présente note, disponible sur le site internet de la Ville, répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il est équilibré en dépenses et en recettes et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée). Il doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, en sa qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget 2018 a été voté le 26 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ce budget s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues au cours du conseil municipal du 12 mars, à savoir :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- Une diminution du taux de la taxe d'habitation (de 2,50 % par an depuis 2015) et une stabilité de la taxe sur le foncier bâti ;
- Un programme d'investissement soutenu financé par l'autofinancement sans nouveau recours à l'emprunt en 2018 ;
- Une mobilisation des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF du Calvados chaque fois que possible.



Les **sections de fonctionnement et investissement** structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir. **Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 25,2 millions d'euros**, dont 16,2 millions d'euros en section de fonctionnement et 9 millions d'euros en section d'investissement. Le budget primitif reprend le résultat de l'exercice 2017.

Le contexte

Le budget 2018 s'inscrit dans le contexte contraint inédit des dernières années : contribution à l'effort de redressement des finances publiques, baisse des dotations de l'Etat, transfert des dépenses de l'Etat peu ou mal compensées, réduction des marges de manœuvre fiscales, une inflation des normes...

A cela s'ajoutent des incertitudes sur les annonces du Gouvernement et peu de précisions sur leur mise en application.

Enfin, la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la CAF 2018-2022, en cours de finalisation, risque de se traduire par une baisse des financements alloués aux activités autour de l'enfance et de la jeunesse.

Ce contexte nous oblige à maîtriser nos dépenses de fonctionnement afin de maintenir un programme d'investissement ambitieux et de ne pas alourdir la pression fiscale des ménages.



Chiffres clés

- Population au 1^{er} janvier 2018 à lfs : **11 801 habitants**
- Population de la communauté urbaine de Caen la mer : 262 500 habitants
- Nombre de communes qui composent Caen la mer : 50
- lfs : **3^{ème} commune de Caen la mer** en nombre d'habitants et **6^{ème} du Calvados**
- Croissance française 2017 : 2% du PIB (Produit Intérieur Brut)
- Inflation 2018 : évaluée à 1,2%
- Déficit du budget de l'Etat au 31 décembre 2017 : 67,8 Mds d'euros

Emploi

- Taux de chômage en France en 2017 : 9,2%.
- Taux de chômage de l'Union Européenne : 7,3%
- Taux de chômage de Caen la mer au 3^{ème} trimestre 2017 : 13% ;
- Taux de chômage en Normandie : 11,3% ;
- Taux de chômage à lfs : **11,8%** ;
- Nombre d'offres d'emploi au 3^{ème} trimestre à pôle emploi sur le territoire de Caen la mer : +50,6%.

Loi de finances pour 2018

- Dégrevement progressif de la **taxe d'habitation** : à lfs, environ **84% des foyers devraient être exonérés en 2020**
- Stabilité des dotations de l'Etat
- Jour de carence réintroduit dans la fonction publique
- Réforme des aides au logement (notamment APL)

La section de fonctionnement

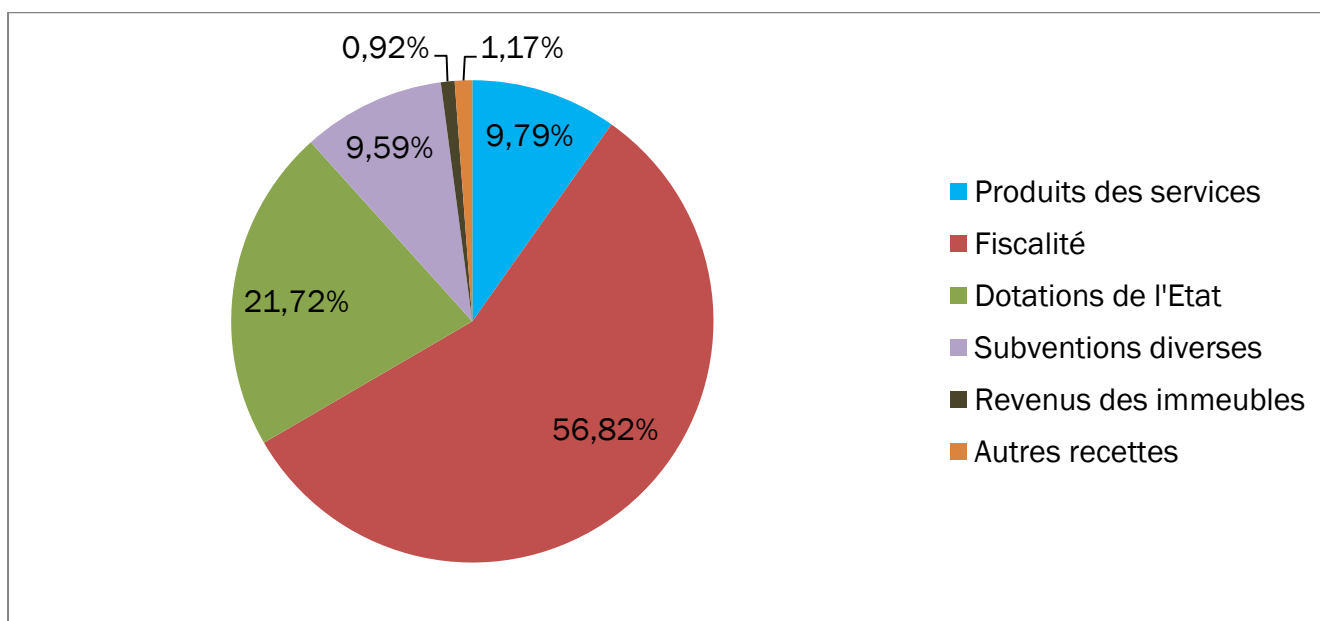
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'**assurer le quotidien**. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement

Nous prévoyons une baisse des recettes de fonctionnement de 0,9%.

- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement :
- Aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (cantines scolaires, centre de loisirs, garderies, crèche, école de musique et de danse, centre socioculturel, régie des marchés...). Pour 2018, nous prévoyons une baisse de 2,4% de ces produits. En effet **nous étudions**, pour la rentrée prochaine, **la mise en place d'une tarification qui tienne compte des ressources des familles pour l'école de musique et de danse** (à l'instar des autres services municipaux). **En revanche, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs des autres services.**
- Aux impôts locaux (taxes d'habitation et foncière, taxe sur l'électricité, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la publicité extérieure, droits de mutation...). Nous estimons les produits des impôts locaux en hausse de 2% par rapport à 2017, malgré une baisse continue de la taxe d'habitation de 2.50%.
- Aux dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine...). Les dotations devraient progresser de 0,6% ;
- Aux diverses subventions dans le cadre de notre politique contractuelle avec la CAF, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental. Les subventions sont évaluées avec une hausse de 0,9% ;
- Aux revenus des immeubles et produits des cessions. Les revenus des immeubles comprennent les loyers du parc immobilier privatif ainsi que la location de la salle François Mitterrand et la salle polyvalente Jules Verne. Le produit des immeubles est estimé à valeur constante.

Répartition des recettes de fonctionnement



Focus sur les dotations de l'Etat

Notre ville faisant partie des 676 communes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres, nous percevons, depuis plusieurs années, la Dotation de Solidarité Urbaine (dite DSU), ce qui compense partiellement la baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018
DGF	1 408 018 €	1 402 525 €	1 352 725 €	1 148 958 €	915 195 €	789 367 €	763 140 €
DSU	660 404 €	749 686 €	801 667 €	973 072 €	1 115 880 €	1 166 864 €	1 220 416 €
DNP	259 576 €	229 892 €	211 985 €	190 587 €	171 528 €	154 375 €	138 938 €
TOTAL	2 327 998 € -7 383 €	2 382 103 € +54 105 €	2 366 377 € -15 726 €	2 312 617 € -53 760 €	2 202 603 € -110 014	2 110 606 € -91 997 €	2 122 494 € + 11 888 €

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

Focus sur la fiscalité locale

S'agissant de la fiscalité, nous maintiendrons en 2018 la baisse du taux de la taxe d'habitation de 2,5% comme chaque année depuis 2015 :

Taux de 2008 à 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Proposition Taux 2018
10,41 %	10,15%	9,90%	9,65%	9,41%

Les taux de la taxe foncière pour 2018 seront les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,37 % (pas de hausse)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,71% (baisse mécanique de 2,5% compte tenu que nous baissions la taxe d'habitation).

Les dépenses de fonctionnement

Nous prévoyons une baisse des dépenses de fonctionnement de 1,3%.

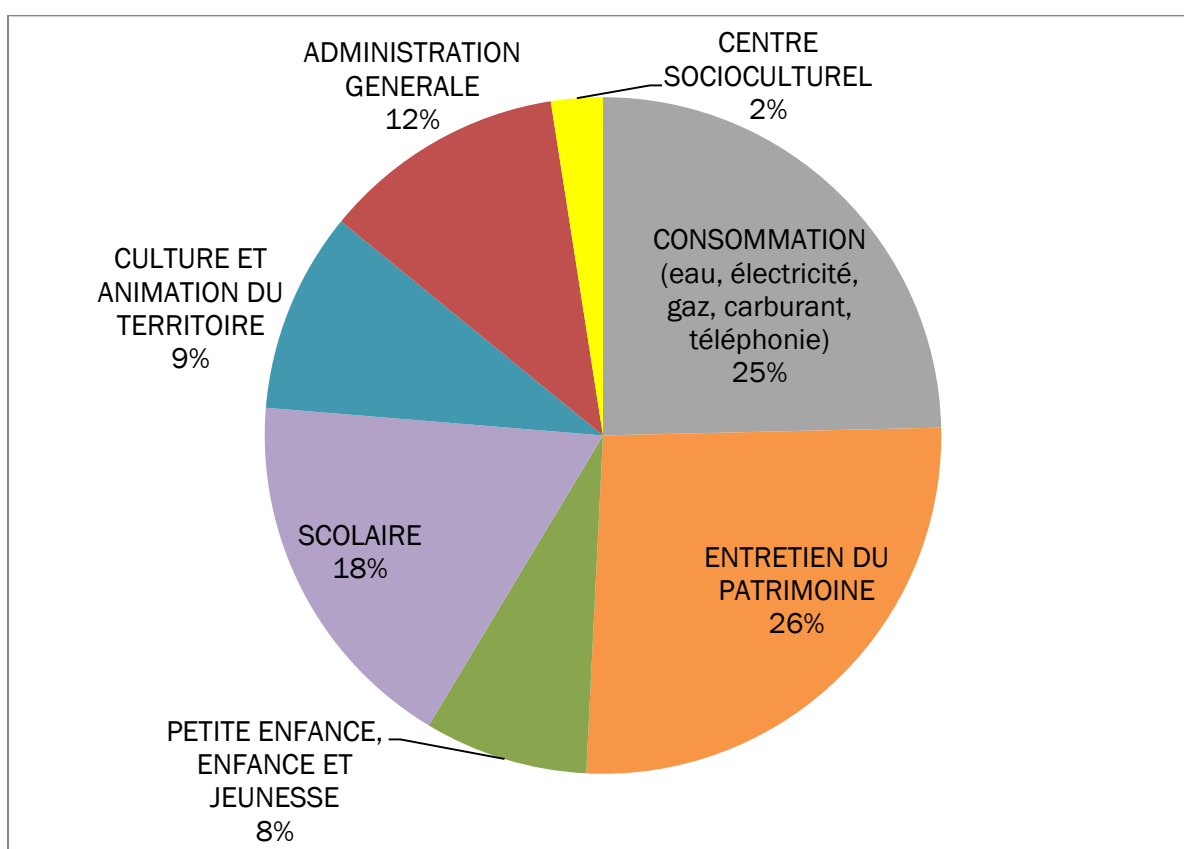
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

Le chapitre 011 – Les charges à caractère général

- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux ;
- Les achats de matières premières et de fournitures ;
- Les prestations de services effectuées ;
- Le financement du BAFA pour les jeunes lfois.

Elles sont en baisse de 7,8% (-200 000 €). Il convient toutefois d'atténuer cette baisse par le transfert au chapitre 012 (charges de personnel) de l'achat des chèques déjeuners des agents pour un montant de 142 000 €. La baisse réelle de ce chapitre est donc ramenée à 2,3%.

Ventilation du chapitre 11



Le chapitre 012 – Les charges de personnel

Les charges de personnel (si nous exceptons le changement d'imputation budgétaire des chèques déjeuners) ne connaîtront pas d'augmentation. Il convient de noter que figurent dans ce chapitre les gratifications de nos jeunes lfois dans le cadre de l'opération « Argent de poche » (pour un montant de 2 000 €). Cette opération mise en place au cours de l'été 2017 a connu un tel succès que nous avons décidé de la reporter en 2018 en l'étendant aux vacances de printemps et d'automne.

Les éléments de rémunération du personnel (chapitre 012) représentent 54% des dépenses de fonctionnement. **Contenir la masse salariale reste un de nos objectifs.**

Le chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

- Les subventions versées aux associations et au CCAS ;
- Les indemnités des élus.

Ce chapitre enregistre une baisse de 5,9% (-60 400 €). Il s'agit d'un ajustement des subventions aux associations extérieures. En effet, la coopération décentralisée avec le Niger dans le cadre de la Loi Oudin (financement d'actions liées à l'eau potable et l'assainissement) prévoit un changement de la commune pilote tous les trois ans. Après avoir assuré la mission de chef de file pendant 3 ans, notre commune a passé le relais à la Ville de Colombelles en 2016. La subvention à l'association n'a donc plus lieu de figurer au budget. En revanche, **les subventions aux associations ifoises (300 000 €) et au CCAS (457 000 €) restent maintenues au même niveau qu'en 2017.**

Le chapitre 66 – Les intérêts des emprunts à payer

Le montant des intérêts connaîtra une légère augmentation de 3% (+ 3 000 €) en raison de la mobilisation d'un emprunt de 1,8 M € en 2017. Comme indiqué plus loin, l'endettement de la Ville reste très modéré (431 € par habitant contre 918 € pour les communes de même strate que la nôtre).

Le chapitre 67 – Les dépenses exceptionnelles

Ce chapitre est évalué à 10 700 € et il permet de provisionner d'éventuels incidents budgétaires intervenus dans l'année (annulation d'un mandat de l'exercice antérieur par exemple).

Le chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre comprend principalement le remboursement à Caen la mer des compensations liées au transfert des compétences voirie et espaces verts (pour un montant de 975 000 €).

Le chapitre 022 : Les dépenses imprévues

Nous maintiendrons, comme chaque année, une enveloppe de dépenses imprévues d'environ 500 000 € pour pallier à d'éventuels impondérables.

Equilibre général de la section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	Ev° 2018/2017
Chap. 70 : Produits des services	1 056 200 €	-2,4%
Chap. 73 : Impôts et taxes	6 130 000 €	+2,0%
Chap. 74 : Dotations et subventions	3 377 485 €	-1,6%
Chap. 75 : Autres produits courants	99 160 €	+2,3%
Chap. 76 : Produits financiers	17 380 €	-12,5%
Chap. 77 : Produits exceptionnels (dont produits des cessions)	23 000 €	-90,4%
Chap. 013 : Atténuation de charges	86 000 €	+760,0%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 789 225 €	-0,9%
Chap. 042. : Opérations d'ordre	29 000 €	
Excédent N-1 reporté	5 408 123 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 226 348 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	Ev° 2018/2017
Chap.011 : Charges générales	2 398 435 €	-7,8%
Chap.012: Charges de personnel	5 900 000 €	+2,9%
Chap.65 : Autres charges courantes	966 700 €	-5,9%
Chap.66 : Charges financières	118 000 €	+1,5%
Chap.67 : Charges exceptionnelles	10 700 €	-28,5%
chap.014 : Atténuation de produits	1 000 000 €	-1,4%
Chap. 022 : Dépenses imprévues	521 925 €	-4,6%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 915 760 €	-1,3%
Chap.042 : Opérations d'ordre	435 000 €	
Chap.023 : Virement à la section d'investissement	4 875 588 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 226 348 €	

Comme nous pouvons le constater dans le tableau, notre gestion rigoureuse nous permet de dégager un **autofinancement important** (cumul des excédents reportés) de **5 millions d'euros** qui servira notamment à financer deux opérations importantes rendues nécessaires pour le besoin de notre population : la **construction d'un nouveau gymnase** et la **requalification lourde des deux écoles : Marie Curie et Paul Fort**. Cet autofinancement permettra de limiter notre recours à l'emprunt dans les années à venir.

La section d'investissement

Le budget de l'investissement **prépare l'avenir**. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget de la Ville regroupe ...

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment :

- Des travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création ;
- Des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers.
- ✓ A ces dépenses s'ajoute le remboursement du capital de la dette.

En recettes : deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les travaux et acquisitions (Fonds de compensation de la TVA) ;
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.
- ✓ A ces recettes s'ajoute le virement de la section de fonctionnement (qui correspond en réalité à l'autofinancement).

En 2018, et grâce à une épargne confortable, nous poursuivrons nos investissements sur un rythme assez soutenu, sans recourir à l'emprunt.

Les principales dépenses seront consacrées aux opérations suivantes :

- ✓ Construction d'un nouveau gymnase au sein du complexe sportif Pierre Mendès France (les travaux s'étaleront sur deux ans)
- ✓ Travaux de réhabilitation et de valorisation du patrimoine du complexe sportif.



- ✓ Démarrage des travaux de requalification des deux écoles Marie Curie et Paul Fort



- ✓ Aménagement du parc archéologique, situé Boulevard Molière



- ✓ Poursuite du plan de renouvellement de nos aires de jeux : changement des jeux du parc Manitoba et du parc situé à proximité du restaurant scolaire Le Petit Prince



- ✓ Travaux de sécurisation, d'entretien et valorisation dans les écoles maternelles et élémentaires



- ✓ Poursuite du programme d'équipement en vidéoprojecteurs interactifs des écoles élémentaires



- ✓ Réfections de voirie avec les services de Caen la mer (budget transféré à la Communauté urbaine).

Réfection de la rue de la République, du Chemin du Val (partie centrale), de la rue de Savoie, du Chemin vert (partie centrale : Violettes-Modigliani)



- ✓ Poursuite du plan de fleurissement et aménagement de certains espaces verts



- ✓ Subventions pour l'achat de vélos électriques



Pour réaliser l'ensemble de ces travaux, nous espérons compter sur un soutien financier important de nos partenaires (Etat, Région, Département et Communauté Urbaine).



RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2018 + Reports de crédits 2017
FCTVA	350 000 €
Taxe d'aménagement	200 000 €
Subventions d'investissement	1 645 425 €
Autres recettes	212 275 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 407 700 €
Virement de la section de fonctionnement	4 875 588 €
Opérations d'ordre (dont amortissements)	535 000 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	5 410 588 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 151 947 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 970 235 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2018 + Reports de crédits 2017
Travaux et acquisitions de biens	8 148 235 €
Emprunts (remboursement capital)	493 000 €
Dépenses imprévues	200 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES	8 841 235 €
Opérations d'ordre	29 000 €
Opérations patrimoniales	100 000 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	129 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 970 235 €

Quelques indicateurs de bonne gestion

Les ratios suivants ont été établis en fonction des résultats de l'exercice budgétaire 2017 (compte administratif) et ont été comparés aux ratios moyens des villes de même strate que la nôtre (soit de 10 000 à 20 000 habitants) :

RATIOS	IFS 2017 (*)	Moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants (**)
Dépenses réelles de fonctionnement / Habitant	845 €	1 249 €
Produit des impositions directes / Habitant	435 €	535 €
Recettes réelles de fonctionnement / Habitant	992 €	1 382 €
Dépenses d'équipement brut / Habitant	221 €	263 €
Encours de la dette / Habitant	431 €	918 €
Dépenses de personnel / Habitant	488 €	660 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	57,73 %	52,85%
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	88,12%	100,08%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	22,27 %	19,03%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	45,81 %	66,43%

(*) Prise en compte de la population au 1^{er} janvier 2017 : 11 741 habitants

(**) Les valeurs 2017 ne sont, à ce jour, pas connues.

Endettement de la ville

En 2017, la Ville a mobilisé un emprunt de 1,8 M € (souscrit en 2016) à un taux très favorable de 0,62%.

Le ratio de dette au 31 décembre 2017 reste bas (3,38 ans) traduisant une capacité de désendettement. Cela signifie que si la commune consacrait toute son épargne au remboursement de la dette, elle pourrait le faire en moins de 3,5 ans. Le seuil d'alerte est situé entre 8 et 10 ans.

La dette par habitant reste à un niveau très raisonnable : 431 €. En 2016, la dette par habitant des villes de notre strate était de 918 €.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette est de 5 064 958 €.